

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4471 - Mardi 8 mai 2018 - Prix : 10 DA

Tizi Ouzou/ Environnement

Plus de 1 000  
dépotoirs éradiqués  
sur les 3 000 recensés

Page 24

## L'avant-projet dans les prochaines semaines devant le gouvernement La gestion des infrastructures locales bientôt ouverte au privé

Page 2

### L'inquiétante bonne nouvelle

Par Mohamed Habili

**P**our la première fois depuis la fin des années 1990, une période correspondant comme on sait au boom de l'Internet, le chômage aux Etats-Unis est passé sous la barre des 4%, un chiffre qui dans ce pays est synonyme de plein emploi. Pour la première fois aussi ce qui est censé être une franche bonne nouvelle a donné lieu à des commentaires pour le moins mitigés. Il semble qu'il n'y ait eu que Donald Trump pour ne pas bouder son plaisir, saluant la nouvelle d'un gazouillis d'autant plus euphorique qu'il voulait mettre cette réalisation de l'économie américaine à son actif : Le RECORD des 4% BATTU ! La tonalité générale des commentaires, sans verser totalement dans la morosité, était des plus mesurées en revanche, pour le moins. On n'allait pas certes jusqu'à dire que c'était une mauvaise chose qu'on ait moins de chômeurs que la fois précédente, mais on s'arrangeait tout de même pour laisser entendre qu'en l'occurrence ce n'était peut-être pas tant un signe de bonne santé que celui d'une aggravation, d'on ne sait d'ailleurs trop quel mal sous-jacent. Pourquoi un aussi bon chiffre du chômage, selon les critères américains, est reçu avec autant de défiance ? Pour au moins deux raisons. La première, c'est que, du moins à s'en tenir aux chiffres officiels, cela fait déjà longtemps que le chômage recule aux Etats-Unis, tendant vers la barre des 4%. La seconde, et c'est la plus importante, c'est que si le marché de l'emploi se resserre depuis si longtemps, normalement ce processus doit s'accompagner de son corollaire : la hausse du niveau des salaires.

Suite en page 3

### Déontologie de la profession des magistrats

# Louh : «Chaque citoyen est en droit d'exiger d'être jugé par un juge respectueux»



PH/E. Soraya/J.-A.

«Chaque citoyen dorénavant peut avoir le droit d'exiger d'être jugé par un juge respectueux de sa profession et de son éthique». C'est ce qu'a déclaré, hier, Tayeb Louh, ministre de la Justice, garde des Sceaux, à l'occasion de la 23<sup>e</sup> réunion du Groupe africain de l'Union internationale des magistrats, qui s'est déroulée au CIC-Club des pins-Alger.

Lire page 2

Commémoration des massacres du 8 mai 1945

## Une date à ancrer dans la mémoire collective

Page 3

Clôture du Festival national de musique andalouse Sanaâ

## Lamia Aït Lamara et Farid Khodja enchantent le public

Page 13

Déontologie de la profession des magistrats

# Louh : «Chaque citoyen est en droit d'exiger d'être jugé par un juge respectueux»

■ «Chaque citoyen dorénavant peut avoir le droit d'exiger d'être jugé par un juge respectueux de sa profession et de son éthique». C'est ce qu'a déclaré, hier, Tayeb Louh, ministre de la Justice, garde des Sceaux, à l'occasion de la 23<sup>e</sup> réunion du Groupe africain de l'Union internationale des magistrats, qui s'est déroulée au CIC-Club des pins-Alger.

Par Lynda Naili

**A** ce titre, Louh considérera que la thématique de cette 23<sup>e</sup> réunion du Groupe africain de l'Union internationale des magistrats consacrée au respect de règles de déontologie des magistrats, «est devenue aussi importante que celle du respect des droits politiques, civils et sociaux». Faisant que, ajoutera-t-il, «chaque citoyen dorénavant puisse avoir le droit d'exiger d'être jugé par un juge respectueux de sa profession et de son éthique». Aussi, il appellera les parties prenantes à cette réunion continentale «de renforcer le dialogue et l'échange d'expérience et d'expertise» afin de mettre en place une «coopération fructueuse» à même d'«améliorer les systèmes judiciaires dans nos pays respectifs» et de faire ainsi «face aux défis auxquels est confronté le monde».

En outre, pour le ministre de la Justice, le parrainage par le chef de l'Etat, premier magistrat du pays, de cette 23<sup>e</sup> réunion du Groupe africain de l'Union internationale des magistrats, «reflète d'une part, l'intérêt tout particulier que le président de la République accorde au pouvoir judiciaire et à ses représentants compte tenu du rôle et l'importance de leur contribution dans l'édification de l'Etat de droit et de la protection des droits et des libertés, et de l'autre, la qualité des relations qu'entretient depuis toujours l'Algérie avec l'Afrique».

## La crédibilité du pouvoir judiciaire passe aussi par la formation des magistrats

Toutefois, soulignera-t-il, «l'intérêt porté à l'éthique de la magistrature», bien que primordial pour la crédibilité du pouvoir judiciaire, «à lui seul ne suffit pas». Et pour cause, Louh estimera qu'il est tout aussi impératif que «le magistrat reçoive une bonne formation spécialisée». Une formation, poursuivra-t-il, qui permette au magistrat «de faire face à des contentieux complexes induits par l'émergence d'une criminalité transnationale». Citant ainsi le trafic d'armes, la traite des personnes, le trafic d'organes humains, le trafic de drogue ainsi que la cybercriminalité et le terrorisme. Sur ce dernier, Louh ne manquera pas d'évoquer «les ravages du terrorisme» dont l'Algérie a souffert et contre lesquels elle a lutté seule «en adoptant une approche politique, juridique, économique,



Photo: Soraya J. A.

sociale, religieuse et sécuritaire, tout en adoptant le principe de non ingérence et de respect de la souveraineté des Etats». A ce titre, tout en rappelant les stratégies de la concorde civile et de la réconciliation nationale qui ont permis au pays de recouvrer la paix et la stabilité, Louh appellera à «davantage de solidarité

pour lutter contre les causes» du terrorisme, «fléau mondial menaçant l'humanité», mais également pour «tirer ses sources de financement dans le cadre d'une coopération internationale au service de la paix et de la sécurité mondiales».

Par ailleurs, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, a

déroulé l'ensemble du processus de réformes, appuyées par la dernière révision constitutionnelle de 2016, dont a bénéficié son secteur avec pour finalité consacrer l'Etat de droit à travers un système judiciaire impartial et indépendant qui, marquant la primauté de la loi, assurera d'une part, la facilitation aux jus-

ticiables de l'accès à la justice, et d'autre part, la sécurité et la protection juridique au service de l'activité économique et commerciale et par là même lutter contre la corruption ainsi que les autres formes de criminalité.

L. N.

L'avant-projet dans les prochaines semaines devant le gouvernement

## La gestion des infrastructures locales bientôt ouverte au privé

**P**our éviter que le service public ne soit le maillon faible de la chaîne d'accélération aux stratégies actuelles de développement et amener les gestionnaires locaux à bien négocier leurs contrats pour que la collectivité ne perde pas, une nouvelle réglementation fixant les modalités de délégation de service public sera soumise dans les prochaines semaines au gouvernement. L'objectif escompté est d'assurer un partenariat public-privé (PPP) gagnant-gagnant au profit du citoyen. En effet, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a indiqué, dimanche soir à Sétif, que l'avant-projet du décret fixant les modalités de Délégation de service public (DSP), un mode de gestion impliquant le privé dans la gestion des infrastructures de base, «sera soumis dans les prochaines semaines au gouverne-

ment». Au cours d'une rencontre avec les représentants de la société civile et les cadres de la wilaya, tenue à l'université Ferhat-Abbes, dans le cadre de sa visite de travail de trois jours, Noureddine Bedoui a précisé que ce décret était en mesure d'assurer aux collectivités «un mode de gestion moderne, garant du développement économique». Il a, dans ce sens, ajouté que les problèmes auxquels font face les communes, le manque de revenus et les déficits budgétaires enregistrés par beaucoup d'entre elles «rendaient nécessaire le recours à un mode de gestion moderne basé sur un partenariat public-privé au service du citoyen». Le ministre de l'Intérieur a considéré qu'un mode de gestion moderne offre «des nouvelles perspectives pour les jeunes en matière d'emploi et permet l'ex-

ploitation des centaines d'infrastructures publiques non exploitées». Soulignant qu'«il est de la responsabilité des gestionnaires locaux d'édifier une économie locale forte et créatrice de richesses et de plus-value», le ministre a relevé que chaque collectivité dispose «de potentialités de développement qui n'attendent que des initiatives et des stratégies capables de les rentabiliser». Ce nouveau code des marchés publics avait renvoyé, dans ses articles 207 et 210, à un texte réglementaire qui clarifie les modalités pratiques de son application. Ce projet de décret prévoit, entre autres, les cahiers des charges à adopter en cas de recours à la DSP afin d'assurer «un encadrement des gestionnaires locaux, d'une manière transparente claire et précise, pour éviter les risques de perte pour la commune», a-t-il ajouté

en assurant, encore une fois, que l'objectif final est d'arriver à «offrir au citoyen un service public de qualité et à moindre coût». Présentant la wilaya de Sétif comme une «référence» dans le développement économique, le ministre a soutenu que le Fonds des Hauts-Plateaux que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a ordonné l'activation et le programme du gouvernement relatif au développement des régions montagneuses sont en mesure de permettre à Sétif d'«occuper les premiers rangs dans la nouvelle réorganisation administrative». Des préoccupations en rapport avec les secteurs de l'agriculture, la santé et le transport ont constitué l'essentiel des thèmes soulevés par les représentants de la société civile de Sétif.

Meriem Benchaouia

Quota pour le Hadj 2018

# Les pèlerins algériens lésés par le régime saoudien

« L'opération de saisie des données pour la demande de visa se poursuivra jusqu'au 15 mai 2018 comme dernier délai », a indiqué un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Par Thininene Khouchi

Dans son communiqué, le ministère de l'Intérieur a rappelé aux citoyens concernés par le Hadj 2018 que l'opération de saisie des données pour la demande de visa, qui a débuté le 17 avril 2018, « se poursuivra jusqu'au 15 mai 2018 comme dernier délai ». A ce propos, « le ministère de l'Intérieur appelle l'ensemble des citoyens détenteurs du livret de pèlerinage 2018, accusant un retard de paiement des frais de pèlerinage, à se rapprocher, dans les plus brefs délais, des agences de la Banque d'Algérie sur tout le territoire national afin de s'acquitter des frais et de déposer leurs dossiers au niveau des circonscriptions administratives ou daires pour compléter les procédures administratives relatives aux renseignements des livrets de Hadj et la saisie des données pour l'obtention du visa dans les délais fixés », a conclu le communiqué. En outre, concernant le quota de l'Algérie pour le Hadj de cette année, l'Organisation internationale de surveillance de la gestion saoudienne des Lieux saints, également appelée « Al Haramain Watch », a affirmé que « le régime saoudien lèse l'Algérie en lui attribuant un quota de hadjis faible par rapport à son nombre d'habitants ».

Car « selon la méthode de calcul du nombre de hadjis qui veut que ce quota corresponde à mille hadjis pour chaque million d'habitants, le quota de l'Algérie devrait être de 41 000 en 2018 puisque son nombre d'habitants est de 41 millions ». Le quota de l'Algérie pour 2018 est de 36 000 hadjis, soit 5 000 de



PH/D. R.

moins que le quota qu'elle aurait eu si cette méthode de calcul était appliquée. A noter qu'en janvier, le ministre des Affaires religieuses, Mohamed Aissa, avait affirmé que le quota de l'Algérie pour le Hadj 2018 « n'a pas été revu à la baisse » et que les négociations avec les autorités saoudiennes pour l'augmentation étaient « toujours en cours en vue d'obtenir 1 000 passeports supplémentaires et bénéficier des quotas non exploités des autres pays », ajoutant que l'Arabie saoudite « n'établit pas les quotas des pays selon le nombre d'habitants mais en

fonction des capacités d'accueil ». Les négociations en vue d'obtenir un plus grand quota semblent avoir échoué, puisqu'au mois de février le tirage au sort des hadjis avait été organisé pour l'attribution de 36 000 passeports seulement.

Il a indiqué que lors de ses entretiens avec le ministre saoudien du Hadj, ce dernier avait dit que Mina n'est plus en mesure d'accueillir le nombre croissant des pèlerins et, de ce fait, le royaume pense à construire des bâtiments sur les cimes des hauteurs de Mina et d'ériger des campements de deux étages, un

projet qui sera concrétisé dans les prochaines années.

Pour ce qui est des frais du Hadj pour cette année, Mohamed Aissa a indiqué qu'ils avoisineront les 50 millions de centimes, avec une augmentation de l'ordre de 5%, imposée par l'Arabie saoudite. Concernant les frais d'hébergement, le ministre a qualifié le négociateur algérien de « performant », car il « a réussi » à faire baisser les frais de location des résidences à La Mecque de 70 rials saoudiens environ par rapport à l'année dernière.

T. K.

Commemoration des massacres du 8 mai 1945

## Une date à ancrer dans la mémoire collective

L'Algérie commémore aujourd'hui le 73<sup>e</sup> anniversaire des événements du 8 mai 1945, où plus de 45 000 Algériens ont été massacrés dans une vague de répression sanglante perpétrée par les forces coloniales contre une population qui réclamait son droit légitime à la liberté et à l'indépendance. Cinq décennies après l'indépendance, les crimes coloniaux ne sont toujours pas reconnus par la France. Il s'agit d'un droit légitime après plus d'un siècle d'une colonisation ayant affligé tous types de sévices, de brutalité et d'actes inhumains au peuple algérien, le privant de ses droits les plus élémentaires. Mais la réaction de l'administration coloniale était féroce et brutale, en lançant une vague de répression sanglante contre des manifestants sans armes. Plusieurs semaines durant, les forces coloniales et

leurs milices ont utilisé tous types de violences, avec des tueries en masse n'épargnant ni femmes, ni enfants, ni personnes âgées. Les massacres du 8 mai 1945 étaient une démonstration du caractère génocidaire de la France coloniale à travers ses crimes des plus abominables et inhumains commis à l'égard du peuple algérien. Des personnes désarmées abattues à bout portant, exécutions sommaires, d'autres transportées dans des camions pour être jetées dans des ravins, alors que d'autres sont emmenées en dehors des villes pour être exécutées. Leurs corps brûlés sont ensuite enterrés dans des fosses communes. Des fours à chaux étaient également utilisés par l'armée française pour se débarrasser des cadavres des victimes, tandis que les bombardements et tous types d'exactions se poursuivaient.

Telle est l'entreprise d'oppression, de répression et de massacre menée par la France coloniale contre une population qui réclamait son droit légitime à la liberté et à l'indépendance, comme l'ont souligné plusieurs témoins et historiens, alors que la France officielle refuse toujours de reconnaître de manière claire ces crimes, malgré les multiples appels lancés dans ce sens. Malgré les appels à la repentance, le volet mémoriel entre l'Algérie et la France reste toujours d'actualité, et demeure un point d'achoppement pour l'essor des relations bilatérales, même si des avancées ont été enregistrées ces derniers temps. Le président français, Emmanuel Macron, s'est contenté d'utiliser l'expression de « crime contre l'humanité » à propos de la colonisation, une expression qu'il a employée lors de sa visite à

Alger lorsqu'il était candidat à la présidentielle.

Pour le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, il y a une « question d'âge du président Macron et une question d'époque, parce qu'il ne faut pas, à chaque visite présidentielle, revenir sans arrêt sur le passé ». D'après Le Drian, « il faut dire que ce passé a eu lieu, que ce passé était douloureux, parfois dramatique, et dire aussi qu'entre nos deux pays, il y a une chance historique de collaborer ensemble ». Aussi, le rapport de la commission d'enquête « Tubert », sur les massacres du 8 mai 1945 dans le Nord-Constantinois, demeure, à ce jour, l'unique source d'importance sur ce qui s'est réellement passé durant ces événements, bien que les rédacteurs du rapport d'enquête avaient déploré le fait que la commission n'avait

LA QUESTION DU JOUR

### L'inquiétante bonne nouvelle

Suite de la page une

Dans une économie régie par l'offre et la demande, le prix de quelque chose augmente nécessairement lorsqu'augmente sa demande. Sinon, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Les travailleurs sont-ils de plus en plus demandés par les entreprises ? Alors les entreprises, supposées être en concurrence entre elles, sont forcées d'offrir des salaires plus alléchants pour attirer une marchandise qui se fait rare, le travail en espèce. Or non seulement ce n'est pas aujourd'hui le cas aux Etats-Unis, mais le niveau des salaires y recule lui aussi, pas de beaucoup, il est vrai, par rapport à celui du chômage, mais quand même la chose ne s'explique pas. Si c'était les tout premiers temps que le chômage se trouve en baisse, il s'en serait trouvé pas mal de gens pour dire : Ah, mais attendez ! Les salaires vont sûrement augmenter. C'est forcé, c'est la loi fondamentale du marché libre. Il ne peut pas en être autrement, voyez-vous. Or voilà qu'il y a au moins un cas où cela va autrement : celui des Etats-Unis, le pays censé être celui qui a le mieux surmonté la crise de 2008. Il est censé avoir renoué avec la croissance depuis 2009. Dans une année seulement, il aura ainsi bouclé 10 années d'une reprise, d'une croissance ininterrompue. Si bien sûr cette performance était bien réelle, si elle n'était pas en trompe-l'œil. Si, autrement dit, elle ne présentait pas un aspect en contradiction avec la loi fondamentale du capitalisme. Planchant sur la question, le « New York Times » a avancé six raisons susceptibles de rendre compte de cette inquiétante singularité. D'autres en voient moins ou plus que cela. Toutes ne se recourent pas, les commentateurs n'étant pas tous de la même école de pensée. Mais plus personne ne croit que c'est là un épiphénomène, une bizarrerie comme la réalité en offre quelquefois, mais qui finissent par se dissiper.

M. H.

pas pu mener concrètement sa mission. Jeté pour longtemps aux oubliettes, le contenu du rapport préfacé par l'historien Jean-Pierre Peyroulou, a été révélé il y a quelques années, grâce au site électronique de la Ligue française des droits de l'Homme.

Le chemin semble encore long pour que le dossier mémoriel entre l'Algérie et la France soit définitivement clos, et en premier lieu en ce qui concerne la reconnaissance des crimes coloniaux. Le combat continue aussi à travers la société civile, les historiens, les juristes et les avocats.

Louiza Ait Ramdane

Algérie/Etats-Unis

# Journée de l'Algérie à New York, un succès retentissant

■ Les journées d'information sur l'Algérie à New York, ont connu «un succès retentissant» pour un premier évènement destiné à faire connaître le potentiel touristique et culturel de l'Algérie aux Etats-Unis, ont indiqué lundi les organisateurs.

Par Ilham D.

«**C**es journées ont été un succès retentissant eu égard au nombre et à la qualité des publics américain et algérien qui ont grandement apprécié cet évènement permettant d'ouvrir des perspectives nouvelles pour les échanges humains et culturels entre l'Algérie et les Etats-Unis», a déclaré la Consule générale d'Algérie à New York, M<sup>me</sup> Sabria Boukadoum qui a organisé la manifestation à côté de la mission d'Algérie auprès des Nations unies. L'évènement qui s'est étalé sur deux jours a connu «une forte» présence de la part de la communauté algérienne, «venue de tous les Etats pour y assister, et qui a souhaité rééditer ce genre d'évènements sur une base régulière», a-t-elle relevé. Rappelant l'importance de la diplomatie économique et culturelle dans la promotion de ces échanges, la diplomate a précisé que le pays disposait de nombreux atouts, hors hydrocarbures, qui méritent d'être mis en évidence. «C'est à ce titre que la dimension culturelle est tout aussi importante pour faire la promotion de la destination Algérie et de l'artisanat traditionnel. Cela découle aussi des efforts déployés pour diversifier l'économie et sortir de la dépendance aux hydrocarbures», a-t-elle tenu à préciser. Les deux journées ont surtout permis au public américain et à la communauté des diplomates à New York de découvrir le riche patrimoine culturel du pays et d'apprécier ses produits du terroir, a ajouté M<sup>me</sup> Boukadoum. La musique et la gastronomie algériennes ont été à l'honneur durant cette manifestation, avec



P.M.D.R.

un déjeuner offert vendredi au siège des Nations unies, qui a été suivi dans la soirée par un concert musical, animé par le maître du malouf, Salim Fergani et le groupe montréalais de musique andalouse, Mezghena. La deuxième journée de la manifestation, tenue samedi au siège de la municipalité de Brooklyn où réside un nombre important

de la communauté algérienne établie à New York, a été essentiellement riche en activités sur le plan bilatéral. Outre un deuxième concert du chantré du malouf organisé à Brooklyn Borough Hall, le programme varié proposé à cette occasion comprenait également une exposition de tapis artisanaux, une cérémonie de thé à l'alg-

rienne et des séances de dégustation de produits du terroir algérien (date, couscous, pâtisserie traditionnelle et huile d'olive). Les activités dans le prestigieux Brooklyn Borough Hall, ouvertes par l'hymne national entonné par une jeune chorale algérienne, ont été marquées par la projection d'un film documentaire consacré à la promotion de

l'Algérie comme destination touristique. Le film a été suivi d'une présentation sur la diversité et la richesse du paysage naturel et le patrimoine civilisationnel de l'Algérie. L'évènement auquel a pris part le porte-parole de l'Assemblée de l'Etat de New York ainsi que de hauts cadres algériens établis aux Etats-Unis, a été également l'occasion de distinguer Eric Adams, président de la municipalité de Brooklyn pour ses efforts et engagements en faveur de la communauté algérienne. De son côté la municipalité de Brooklyn a honoré le représentant d'Algérie auprès des Nations unies, Sabri Boukadoum et la Consule générale pour leur rôle actif dans l'établissement des relations d'amitié et de coopération entre les représentations algériennes et la municipalité. Les autorités locales à Brooklyn ont également saisi cette opportunité pour distinguer l'algérien, Omar Bouchaa, en reconnaissance de ses efforts au service de la communauté algérienne en tant que citoyen actif de la municipalité de Brooklyn.

I. D./APS

Campagne de prévention

## La Protection civile met en garde contre les risques de la saison estivale

Une campagne d'information et de sensibilisation sur les risques de la saison estivale a été lancée à partir de ce lundi par la Direction générale de la Protection Civile, à travers l'ensemble de ses unités, sur le territoire national, indique un communiqué de cette direction. Plusieurs risques sont retenus dans le cadre de ce programme de sensibilisation tels que les dangers de la mer, la baignade dans les réserves d'eau, et les barrages, la prévention des feux de forêt et récoltes, ainsi

que l'envenimation scorpionique, les intoxications alimentaires et les accidents de la circulation. Un programme diversifié est retenu dans ce cadre, compte tenu de l'intérêt de cette initiative visant à réduire le nombre d'accidents pouvant provoquer des pertes en vies humaines, pour assurer une large diffusion des consignes de sécurité et inculquer aux citoyens la culture du risque, ainsi que les précautions à prendre pour en atténuer leurs conséquences. Des caravanes de sensibilisa-

tion sont ainsi programmées, particulièrement dans les localités à risques, tant au niveau des plages, que dans les massifs forestiers. La Protection civile lancera également une caravane d'information sur les dangers de la baignade dans les barrages et autres réserves d'eau. «Un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur, à travers le territoire national, provoquant annuellement des dizaines de morts», soulignent les services de la Protection civile.

Yanis G.

Sénat

## Présentation et débat aujourd'hui du projet de loi sur l'apprentissage

Le Conseil de la nation reprendra aujourd'hui ses travaux, en séance plénière, consacrée à la présentation et au débat du projet de loi définissant les règles applicables en matière d'apprentissage, a indiqué lundi un communiqué du Conseil. Lors de cette séance, le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels répondra aux interventions et préoccupations des membres du Conseil de la nation, concernant ce projet de loi, indique-t-on de même source. Parmi les mesures approuvées par ce texte de loi récemment adopté par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), «l'accès de l'apprenti à un présalaire, aux services de sécurité sociale dans le cadre de la

couverture sociale, aux allocations familiales, au droit à un congé de maternité et au contrôle médical, la garantie des droits de brevets d'invention pour l'apprenti créateur tout au long de son stage de formation, à travers l'octroi des droits d'auteurs». Il offre également «la possibilité de recrutement de l'apprenti sans recours préalable aux dispositifs d'emploi». La formation par apprentissage est ouverte à tous les jeunes âgés entre 15 et 35 ans maximum, à la date de signature du contrat d'apprentissage et y sont exclus des personnes présentant des handicaps physiques. Il est tenu compte des vœux et capacités des candidats aux postes d'apprentissage lors de l'orientation. L'orientation de

l'apprenti est organisée, en association avec l'établissement public de formation professionnelle et l'employeur, la durée de formation par apprentissage étant fixée de 1 à 3 années maximum, selon les spécialités. Il est également prévu, en vertu de cette loi, «la création d'une banque de données auprès de l'administration centrale du ministère». Les données «sont établies par commune et par wilaya et comportent notamment la liste nominative et les qualifications professionnelles des maîtres d'apprentissage, des artisans ainsi que la liste des employeurs». Le nouveau texte de loi fait obligation à la commune d'œuvrer, en coordination avec les établissements publics

de formation professionnelle se trouvant sur son territoire, à la promotion de l'apprentissage à travers l'information du large public, notamment des jeunes, sur les opportunités de placement en matière d'apprentissage offertes par les différents employeurs, ainsi que la mise en place au niveau local, d'une commission de conciliation pour tout litige éventuel à l'occasion de l'exécution du contrat d'apprentissage. La formation par apprentissage sera consacrée au niveau des entreprises publiques, ainsi que la possibilité pour les entreprises publiques à caractère industriel et commercial relevant de l'Armée populaire nationale (ANP) d'accueillir les apprentis au même titre que les sociétés

étrangères activant en Algérie. Le texte souligne également que les chambres nationales, régionales et de wilayas du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et des métiers de la pêche, les collectivités locales, ainsi que les unions professionnelles, les organisations patronales, les associations concernées contribuent à la promotion de l'apprentissage, relevant également que des inspecteurs du travail et des inspecteurs chargés de l'apprentissage «peuvent mener des opérations conjointes de contrôle dès la mise en apprentissage des apprentis, et de procéder à l'identification des nouveaux postes d'apprentissage au sein des organismes employeurs».

Kamel L.

Le vice-président de la Chambre de commerce américaine à Alger

# Raouia évoque la coopération économique et financière avec Myron Brilliant

■ Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouia, a reçu, à Alger, le vice-président exécutif, chargé des affaires internationales de la Chambre de commerce des Etats-Unis, Myron Brilliant, avec qui il a discuté de la coopération économique entre les deux pays, notamment dans le secteur financier, a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

Par Salem K.

Lors de cette rencontre, tenue au siège du ministère en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, John Desrocher, M. Raouia a présenté les différentes réformes en cours dans le domaine financier, notamment en ce qui concerne les efforts consentis pour la modernisation du système bancaire, la mobilisation de l'épargne interne, l'économie numérique et l'inclusion financière. Il a également donné un aperçu sur «les grands projets stratégiques» qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de diversification écono-

mique engagée par l'Algérie, précise le communiqué. Les deux parties ont aussi procédé à un échange de vues sur les meilleures pratiques d'utilisation des nouvelles technologies de l'information en matière d'inclusion financière, ainsi que le potentiel dont disposent les entreprises américaines en la matière et qui peut être mis à la disposition de l'Algérie en fonction de sa demande, ajoute la même source. A cette occasion, M. Brilliant a présenté les missions et activités de la Chambre de commerce américaine, qui est considérée comme l'une des principales institutions économiques dans son pays. Cette



PH.D.R.

institution qui est présente, a-t-il indiqué, dans plus d'une centaine de pays à travers le monde, veut avoir des relations gagnant-gagnant avec l'Algérie, en s'inscrivant dans le cadre de la poli-

tique de diversification de l'économie de l'Algérie. Il a, à ce titre, réitéré la disponibilité de la Chambre de commerce américaine à approfondir les discussions avec les principaux dépar-

tements ministériels en Algérie, pour mettre à profit son rôle de catalyseur et de facilitateur afin d'encourager les entreprises américaines à investir en Algérie. S. K./APS

Abdelkader Bouazghi :

## «Poursuite des programmes d'appui au secteur agricole»

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi, a affirmé, dimanche, lors d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'El-Bayadh, la poursuite de tous les programmes d'appui destinés au secteur agricole. Inaugurant une chambre froide de 2 000 m<sup>3</sup> au niveau d'une exploitation agricole privée (140 hectares), située dans la commune de Sidi Amar, le ministre a indiqué que «l'Etat s'engage à poursuivre l'appui accordé aux professionnels du secteur agricole et l'encouragement de tous les investisseurs à redynamiser et promouvoir ce secteur stratégique», ajoutant que «ses services œuvreront à la régularisation de la situation juridique des propriétaires d'exploitations agricoles productives, en vue de les encourager et de les soutenir». Inspectant le centre de reproduction de la gazelle dans la commune de Brizina qui compte 146 têtes (Rym et Dorcas), M. Bouazghi a appelé à assurer toutes les conditions «matérielles» nécessaires pour préserver cette espèce, en voie de disparition, soutenant que «le ministère veillera à l'extension de

la superficie réservée à l'élevage des gazelles». Les responsables de ce centre relevant de l'Agence nationale pour la conservation de la nature (ANN), ont annoncé que «l'agence a signé récemment deux conventions, la première avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour développer la recherche scientifique en matière de reproduction de la gazelle, et la deuxième avec le Centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG), en vue de multiplier le nombre des gazelles». La superficie du centre, actuellement de 8 ha, devra passer à 200 ha, à travers l'annexion des surfaces avoisinantes, afin d'assurer les conditions de reproduction adéquates. M. Bouazghi a inspecté, aussi, le projet du complexe régional des viandes rouges, en cours de réalisation au niveau de la commune de Bougtob, avec un coût de réalisation estimé à 1,6 milliard DA. Ce complexe de 15 ha, dont la capacité de production annuelle est de 12 000 tonnes de viandes rouges, permettra, dès sa mise en service, la création de 100 postes d'emploi perma-

nents. Dans la commune d'El Kheiter, le ministre a posé la première pierre du projet d'un particulier, consacrant une superficie de 17 000 ha à des oliveraies et 1 000 ha à l'élevage de vaches laitières et à la production de lait et de ses dérivés. Il a été procédé récemment au lancement de l'opération de plantation de 100 ha d'oliviers, outre la préparation du terrain pour abriter un projet d'élevage de vaches laitières. Il est prévu, dans un premier temps, un élevage de 3 000 têtes bovines pour atteindre un total de 21 000 têtes à l'horizon 2024, à même d'assurer 225 millions litres de lait frais par an. Le lancement de la production, au titre de ce projet, aura lieu en 2020 avec la garantie de 30 millions litres par an, outre la création de 400 postes d'emploi permanents et 100 postes d'emploi saisonniers au profit des jeunes de la région. Dans la commune de L'kef Lahmar où le ministre a inspecté la bande forestière de 150 ha de superficie, 257 arbres ont été plantés à l'occasion, sous le slogan «Un arbre pour chaque martyr», en hommage aux victimes du crash de l'avion militaire survenu le 11 avril dernier à

Boufarik. Au chef-lieu de wilaya, M. Bouazghi a inspecté le projet de réalisation d'une unité de stockage de céréales et légumineuses d'une capacité de 10 000 tonnes, exhortant les responsables du projet à hâter les travaux de réalisation. Répondant à la préoccupation des éleveurs de la wilaya concernant la garantie du fourrage, le ministre de l'Agriculture a indiqué que depuis le début de l'année en cours, 68 000 quintaux ont été réservés aux éleveurs d'El-Bayadh et Saida, précisant que ses services «veillent à garantir l'orge à tous les éleveurs et à barrer la route aux opportunistes et spéculateurs».

### Saida /périmètre agricole Dayet Zraguet : Bouazghi souligne la nécessité de permettre aux jeunes d'exploiter des surfaces

Abdelkader Bouazghi a souligné, hier à Saida, la nécessité de permettre aux jeunes d'exploiter des surfaces du périmètre agricole de Dayet Zraguet, situé dans la commune d'Ain Skhouana. En ins-

pectant ce périmètre, au deuxième jour de sa visite de travail dans la wilaya, le ministre a estimé que l'exploitation de ces surfaces de plus de 1 000 ha par de jeunes agriculteurs devra contribuer à «augmenter la production agricole et à renforcer l'économie locale». M. Bouazghi a mis en exergue les grandes potentialités hydriques que recèle la région tout en soulignant l'importance de son «exploitation rationnelle» dans l'irrigation des surfaces agricoles. Il a également appelé les intervenants du secteur de l'agriculture à adopter une stratégie claire en vue de développer la production agricole et sa diversification sur ce périmètre s'étendant sur 2 517 ha. Le ministre a donné des instructions aux responsables du secteur pour faciliter toutes les mesures administratives en faveur des jeunes désireux obtenir des terres agricoles au niveau de ce périmètre. La direction des services agricoles a recensé 506 fellahs ayant bénéficié de terres dans ce périmètre exploité dans la production de pomme de terre, des céréales et de l'oignon, rappelle-t-on. Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a poursuivi hier sa visite dans la wilaya de Saida. Il devait inspecter l'unité de production du lait et ses dérivés Giplait au chef-lieu de wilaya, le périmètre de Merdja relevant du secteur des forêts à Daoui Tabet, outre l'Institut agronome d'Ain Lahdjar pour s'enquérir de l'élevage de la race ovine «Deghma».

Prix

## Le pétrole orienté à la hausse

Les cours du pétrole étaient orientés à la hausse, hier matin en Asie, toujours portés par les tensions géopolitiques et l'imminence de la décision du président américain Donald Trump sur le nucléaire iranien. Vers 03h40 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence

américaine du brut, pour livraison en juin, progressait de 71 cents à 70,43 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour livraison en juillet, gagnait 85 cents à 75,72 dollars. Le pétrole continue de voler à des niveaux très hauts alors que

l'avenir de l'accord nucléaire iranien sera décidé par les Etats-Unis le 12 mai. Donald Trump menace de se retirer des signataires du texte et de rétablir les sanctions contre Téhéran. Un retour des sanctions contre le troisième producteur de pétrole de l'Organisation des pays

exportateurs de pétrole (Opep) aurait pour effet de perturber l'offre mondiale. L'Iran a averti jeudi qu'il quitterait l'accord sur le nucléaire si le président américain mettait à exécution sa menace de s'en retirer.

(APS)

Hania T.

M'sila

## Octroi de trois permis d'exploitation d'espaces forestiers

TROIS PERMIS d'exploitation d'espaces forestiers dans les domaines de loisirs et d'attractions ont été octroyés à M'sila dans le cadre de l'investissement privé au titre de l'exercice 2018, a déclaré le conservateur des forêts, Mimoune Amame. L'opération concerne les forêts de Djebel Mesaâd, de Megra et de Hammam Dhalââ, a précisé le même responsable, notant que ces espaces «seront attribués conformément au cahier des charges et selon la réglementation en vigueur» sur une superficie totale de 51 hectares. L'opération, a affirmé M. Amame, vise le soutien de l'investissement, la valorisation des ressources forestières et le développement des capacités touristiques, tout en contribuant à consolider la relation entre le citoyen et l'environnement à travers des activités de plein air, ce qui permet d'inculquer aux citoyens la culture environnementale. Un quatrième espace forestier dans la zone de Belkizaoui, dans la commune de Boussaâda, d'une superficie de 57 hectares, sera octroyé également dans ce même cadre, en attendant le parachèvement des procédures nécessaires appliquées dans le domaine de l'investissement, a ajouté la même source. Le montant de l'investissement alloué à ces projets s'élève à 220 millions DA, a-t-on indiqué à la wilaya. **S.H.**

Khenchela

## L'AEP sera renforcée dans 8 communes depuis le barrage de Babar

L'ALIMENTATION en eau potable (AEP) sera renforcée dans huit communes de la wilaya de Khenchela depuis le barrage de Babar «avant le mois de ramadhan prochain», a-t-on appris du directeur local par intérim des ressources en eau. Les essais techniques nécessaires au transfert des eaux depuis le barrage de Babar vers les communes du sud de la wilaya «ont été entamés» en prévision de la mise en service effective de ce projet, a précisé à l'APS Ramdhan Bouchar, soutenant que les centres des localités de Babar, de Tamza, de Chechar, de Khirane, d'Oualdja, de Djellal, d'Ouled Rechache et d'El Mahmal sont concernés par cette opération de renforcement de l'AEP. D'autres groupements d'habitation seront raccordés également depuis ce barrage à l'instar de ceux de la région d'Ain Djarboua relevant de la commune de Babar, Chebla et Hella dans la commune de Khirane, a rappelé la même source. **R.R.**

Tissemsilt

# Lancement de 17 projets d'investissement agricole à Bordj Emir Abdelkader

■ Pas moins de 17 projets d'investissement agricole ont été lancés dernièrement dans la commune de Bordj Emir Abdelkader (Tissemsilt), a-t-on appris du directeur des services agricoles, Abdelkader Mouissi.

Par Lyes B.

Le même responsable a indiqué, lors des travaux de la première session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), que ces projets d'investissement sont concrétisés sur une superficie de 883 hectares au périmètre de Si Larbi. Ces investissements portant sur l'élevage ovin et caprin et arboriculture fruitière, initiés par des promoteurs locaux et d'autres wilayas devront créer 1500 emplois permanents. Inscrits dans le cadre de l'application de la circulaire ministérielle conjointe 108, ils prévoient la création de nouvelles exploitations agricoles d'élevage, de grandes cultures et d'arboriculture. Cette circulaire vise à élargir et valoriser les potentialités productives en réalisant des objectifs de la politique du renouveau agricole et rural, à exploiter les terres en jachère et à créer l'emploi. M. Mouissi a annoncé le lancement prochain de la réalisation de 8 projets d'investissement agricole privé au titre de cette circulaire sur une superficie globale de 173 ha répartis sur les communes de Bordj Emir Abdelkader, Théniet El Had et Sidi Boutouchent pour



généraliser 800 emplois dans les domaines d'élevage, de grandes cultures et d'arboriculture fruitière. En vue d'attirer des jeunes désireux investir dans l'agriculture, la DSA a lancé en collaboration avec la chambre agricole, l'union de wilaya des paysans algériens (UNPA) et la radio régionale de Tissemsilt une action de sensibilisation pour fournir des explications sur les

avantages de la circulaire 108 et les procédures pour bénéficier de la création d'exploitations agricoles. Dans ce sens, la commission de l'hydraulique, agriculture, forêts, pêche et tourisme de l'APW a appelé à régulariser la situation administrative de 65 bénéficiaires de terres agricoles dans les dairas de Théniet El Had et à soutenir l'investissement en élevage de vaches lai-

tières. Elle a recommandé d'attirer un partenaire à la ferme pilote de Ammar pour mieux exploiter et élargir son activité. L'ordre du jour de cette première session de l'APW a comporté notamment l'approbation de la vente de matériel hors service, l'actualisation des prix de location des domaines et la suspension d'un membre de l'APW.

**L. B./APS**

Tipasa

## Remise des clés de logements sociaux avant et après le mois de ramadhan

Des préparatifs sont en cours à Tipasa en vue de la remise des clés de plus de 2 500 logements sociaux avant et après le mois sacré du ramadhan dans cinq communes de la wilaya, a annoncé dimanche le wali, Moussa Ghelai. «Nos services s'apprêtent au lancement, au courant de cette semaine, de la plus grande opération d'attribution de logements enregistrée à Tipasa depuis début 2018», a indiqué le wali, signalant que cinq communes de la wilaya sont concernées par la remise des clés de quelque 2 520 logements publics locatifs (LPL). Ces LPL se répartissent à raison de 800 unités dans la commune de Koléa, 520 à Merad, 500 à Hattatba, 350 à Chaibia et 350 à Sidi Amar, a-t-il précisé, ajoutant qu'«il s'agit-là de logements prêts à

être attribués depuis un temps, mais dont l'examen des recours les concernant a pris un certain temps, avant la publication des listes définitives de leurs bénéficiaires». La commission ad hoc de wilaya a, par ailleurs, entamé l'examen des recours concernant d'autres unités LPL prêtes à être distribuées dans trois autres communes, suite au parachèvement des enquêtes concernant leurs bénéficiaires, a informé Moussa Ghelai. Il s'agit, en l'occurrence, de plus de 660 logements à Tipasa, 400 à Sidi Rached et 140 à Nadhor. Le wali de Tipasa a fait cas de près de 3 500 autres logements publics locatifs dont les listes des bénéficiaires seront «bientôt rendues publiques» dans de nombreuses communes. Concernant le programme des logements promotionnel

aidés, accusant un important retard dans la wilaya lié au problème du foncier, le wali a annoncé le «règlement des dossiers relatifs à 3 500 unités de cette formule», suite au transfert de leurs assiettes. Le chef de l'exécutif a rejeté, à l'occasion, les informations rapportées par certains organes de presse à propos de la «spoliation du foncier agricole au profit de promotions immobilières», affirmant qu'«il n'existe, dans la wilaya, aucun projet de logement promotionnel en réalisation sur des terres agricoles». Le programme de promotion immobilière privée «est un programme similaire à tout autre programme de logement soumis à des conditions légales et techniques dont le respect est impératif», a assuré le wali à ce propos. **Hocine A.**

Tizi-Ouzou

## Réfection de 400 km de routes

Pas moins de 400 kilomètres de routes communales subiront des travaux de réfection à travers l'ensemble des communes de la wilaya, a assuré le directeur des travaux publics (DTP) de la wilaya, Rabehi Smâil. Les opérations de réfection de ces chemins communaux couteront 2,5 milliards de DA, scindée en deux tranches, allouées à la wilaya par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du

territoire via la Caisse de garantie et de soutien aux collectivités locales (CGSCL), suite aux doléances de plusieurs assemblées élues. La première d'un coût de 1,3 MDS de DA et la deuxième de l'ordre de 1,2 MDS de DA. «Nous avons déjà entamé les travaux de réfection de 200 kilomètres à travers plusieurs communes de la wilaya pour un coût total de 1,3 milliard de DA et nos services s'attendent actuellement à l'élaboration du cahier

des charges pour la deuxième tranche restante», a souligné M. Rabehi. Répartis en 200 opérations, «ces travaux de réfection permettront de fluidifier la circulation routière et donner un élan à l'économie locale», a-t-il ajouté. Parmi les communes qui seront touchées par ces travaux de réfection, la commune d'Azefoun, au nord de la wilaya, bénéficiera de la réfection de 4 kilomètres de routes locales en prévision de la saison estivale.

«Une opération dont le cahier des charges est presque fin prêt et les travaux seront lancés incessamment», a indiqué la même source. Toujours en prévision de la saison estivale, le chemin de wilaya N73, reliant les communes de Fréha et Azefoun, très fréquenté durant cette période, subira, également, des travaux de réfection et d'élargissement sur une longueur de 28 km.

**T. Kh./APS**



Elections des conseils municipaux en Tunisie

# Un taux de participation de seulement 33,7%

■ Les Tunisiens ont voté dimanche pour les premières élections municipales depuis plus de 7 ans, un scrutin jugé crucial pour parachever l'édification démocratique entamée en 2011 en Tunisie et devra aboutir à l'installation des institutions locales pérennes à la place des délégations provisoires mises en place au lendemain du changement politique de 2011.

Par Sara H.

**R**epoussées à quatre reprises en raison des problèmes techniques et logistiques et du retard dans l'adoption de la loi électorale, cette consultation devra aboutir à l'installation des institutions locales pérennes, dans le cadre de la décentralisation et la gouvernance participative des collectivités locales inscrites dans la Constitution adoptée en 2014 qui a consacré un chapitre entier, le chapitre VII au pouvoir local. Les électeurs, au nombre de 5 369 892, devront élire pour un mandat de cinq ans leurs représentants dans 350 circonscriptions municipales et 24 conseils régionaux, répartis sur l'ensemble du pays, selon l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE). Par rapport aux élections législa-

tives et présidentielles de 2014, le scrutin municipal de 2018 se distingue par le nombre important de circonscriptions et de listes candidates. Plus de 57 000 candidats sont en lice, dont la moitié de femmes et de jeunes. Sur les 2 074 listes en course, 1 055 sont issues de partis, 860 indépendantes et 159 de coalition, selon les données de l'ISIE. Pour des experts, les deux poids lourds de la vie politique, Ennahdha et Nidaa Tounès, qui sont les seuls à avoir présenté des listes dans toutes les municipalités ou presque, pourraient rafler la mise. Les résultats seront proclamés dans un délai ne dépassant pas le 9 mai ou le 13 mai après examen des recours, a indiqué l'ISIE. Une première dans l'histoire de la Tunisie, les membres des forces de sécurité et de l'armée avaient voté par anticipation le 29 avril dernier. Quelque 60 000 policiers et militaires ont été mobilisés : la Tunisie demeure sous état d'urgence depuis une série d'attentats terroristes meurtriers en 2015. Après la révolution qui a conduit à l'éviction de l'ancien président Zine El Abidine Ben Ali en janvier 2011, les municipalités tunisiennes ont été dissoutes et remplacées par des «délégations spéciales» chargées de gérer les affaires courantes. Ces dernières, qui sont très critiquées pour leur manque d'efficacité, sont toujours en place à ce jour.

## Un travail législatif acharné et une large campagne de concertations

La tenue d'élections municipales cette année a nécessité la promulgation préalable de lois, dont un texte portant généralisation des municipalités sur toute l'étendue du territoire national,



P.A. &gt; D. R.

comme le prescrit la Constitution, de même que la fixation des compétences et budgets des Conseils régionaux et locaux. Le pays est désormais doté d'un code des collectivités locales, voté in extremis fin avril, qui en fait pour la première fois des entités administrées librement et fortes d'un début d'autonomie. Attendues depuis plus de sept ans, ces élections ont fait également l'objet d'une large campagne de concertations entre l'Instance électorale et les différentes forces politiques du pays, en plus des partenaires sociaux et la société civile. Les concertations, une initiative du président Béji Caïd Essebsi, avaient abouti à la signature d'un document de synthèse qui définit les priorités du gouvernement d'union nationale. Signé en juillet 2016 par les parties prenantes aux concertations engagées en Tunisie, le document de Carthage est un document de synthèse définissant les priorités du gouvernement d'union nationale, à savoir, lutter contre le ter-

rorisme et la corruption, impulser le développement et l'emploi des jeunes, réaliser la réforme de l'administration et instaurer la politiques de la ville et des collectivités locales. Il est censé servir de feuille de route pour le gouvernement d'union nationale, dirigé actuellement par Youssef Chahed, et la fixation de ses priorités. La Tunisie qui fait figure de modèle de transition démocratique réussie depuis la révolution de janvier 2011, a organisé deux scrutins législatifs. Le premier, en 2011, remporté par le parti de Rached Ghanouchi Ennahdha et le second, en 2014, a vu la victoire du parti du président de la République, Nidaa Tounès, tandis que les dernières élections municipales ont eu lieu en 2010. Ce scrutin doit permettre de voir émerger une nouvelle génération d'élus. Il sera suivi de législatives et d'une présidentielle en 2019.

Le taux de participation générale aux élections municipales en Tunisie a atteint 33,7%, a annoncé, dimanche soir, le président

de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), Mohamed Tlili Mansri. «Sur un total de 5 369 892 électeurs, 1 796 154 se sont rendus aujourd'hui (dimanche, ndlr) aux urnes», a indiqué M. Mansri, lors d'un premier point de presse de l'ISIE après la fermeture des centres de vote. Le taux de participation le plus faible a été enregistré dans la circonscription de Tunis I (26%) alors que le taux de participation le plus élevé a été enregistré dans la circonscription de Monastir (47%), selon le président de l'Instance électorale cité par l'agence TAP. Les centres de vote ont fermé à 18h00, à l'exception du centre de vote «Al-Mouthabara» dans la localité d'Essayah de la délégation de Ben Guerdane (Gouvernorat de Médenine) qui est resté ouvert une heure supplémentaire.

S. H./APS

## Libye Les gardes-côtes secourent 316 migrants illégaux au large de la côte occidentale

**LES GARDES-CÔTES** libyens ont secouru, dimanche, 316 migrants illégaux de différentes nationalités au cours de trois opérations distinctes au large de la côte occidentale du pays. «La patrouille des gardes-côtes a secouru 114 migrants sur une embarcation de fortune à 13 miles (20,9 km) de la ville de Zaouia (à l'est de Tripoli, ndlr)», a indiqué le porte-parole de la marine libyenne Ayob Qassem, cité par l'agence Chine-Nouvelle. «Au cours de la seconde opération, 97 migrants ont été secourus sur une planche qui était sur le point de couler», a poursuivi M.

Qassem, ajoutant que cette opération s'était déroulée à 35 miles (56,3 km) au large de la ville de Janzour, à 15 km à l'ouest de Tripoli. Tous les migrants secourus ont ensuite été transportés à la base navale de Tripoli avant d'être transférés vers un refuge pour migrants à l'est de la capitale, a-t-il précisé. La troisième opération a permis de secourir 105 migrants au large de la ville de Zuwara, à 120 km à l'ouest de Tripoli, selon le directeur du Département contre l'immigration illégale de la ville voisine de Sabratha, Basem al-Ghrabli. Celui-ci a révélé que deux Libyens recherchés pour meurtre et vol à main armée étaient sur le bateau à destination de l'Italie.

R. M.

## Mauritanie

### Le jeune blogueur Mohamed Ould Mkheitir toujours en détention

**U**n jeune Mauritanien, dont la condamnation à mort pour blasphème avait été commuée en appel en une courte peine de prison désormais exécutée, est toujours en «détention administrative». Mohamed Cheikh Ould Mohamed, également connu sous le nom de Cheikh Ould Mohamed Ould Mkheitir, «est en détention administrative en attendant la fin de la procédure judiciaire», a déclaré vendredi le commissaire-adjoint aux droits de l'homme mauritanien, Rassoul Ould El-Khal. S'exprimant devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à Nouakchott, le responsable a notamment évoqué le «pourvoi en cassation déposé par le parquet» après la réduction de sa peine. Ould Mkheitir aurait dû retrouver la liberté après sa condamnation, le 10 novembre par une cour d'appel à Nouadhibou (nord-ouest), à deux ans de prison ferme alors qu'il a déjà passé quatre

années en détention provisoire. Depuis novembre, les autorités mauritaniennes ne s'étaient pas officiellement exprimées sur son sort. Vendredi, une vingtaine d'ONG, dont Amnesty International, ont indiqué dans un communiqué que Nouakchott avait récemment fait valoir que le jeune homme était «en détention administrative pour sa propre sécurité». Interrogé par l'AFP, une source proche des autorités a évoqué un «lieu sûr à Nouakchott». «Cette rétention administrative viole la loi. Le pourvoi en cassation n'est pas suspensif de la relaxe de M. Ould Mkheitir, qui doit être immédiatement remis en liberté», a déclaré à l'AFP son avocat, Fatimata M'Baye. La vingtaine d'ONG a également à nouveau réclamé la fin de sa mise «au secret», et exhorté l'Etat à «garantir» sa sécurité. Musulman âgé d'une trentaine d'années, M. Ould Mkheitir est détenu depuis janvier 2014. Il avait été en première instance

reconnu coupable d'apostasie (le fait de renoncer à sa religion) pour un article sur internet taxé de blasphème envers le prophète de l'islam, Mahomet, mais il avait exprimé son repentir. Il avait été condamné à mort le 24 décembre 2014 par la Cour criminelle de Nouadhibou. L'annonce de la réduction de sa peine en appel a provoqué des manifestations de protestation. Le gouvernement a adopté dans la foulée un projet de loi durcissant la législation contre les auteurs d'apostasie et de blasphèmes, désormais passibles de la peine de mort, sans plus tenir compte d'un éventuel repentir. En raison de ce projet de loi, la Mauritanie a enregistré le plus fort recul d'Afrique (-17 places) dans le classement sur la liberté de la presse de l'ONG Reporter Sans Frontières. La peine capitale n'a plus été appliquée en Mauritanie depuis 1987.

Farid L./AFP



Irak

# Un candidat aux législatives assassiné par Daech

■ Le groupe État islamique (EI) a revendiqué hier, pour la première fois depuis le début de la campagne, l'assassinat d'un candidat aux législatives du 12 mai, dans son ancien bastion du nord de l'Irak, près de Mossoul.

Par Rosa C.

Il y a six mois, Bagdad annonçait avoir vaincu l'EI et en avoir «fini» avec plus de trois années de combat contre les jihadistes. Mais ceux-ci, désormais terrés dans des zones désertiques ou organisés en cellules clandestines, ont déjà menacé les législatives de samedi, les premières dont l'approche n'était pas ensanglantée jusque-là par la violence.

Dans un communiqué publié sur Telegram, l'EI a revendiqué l'assassinat de Farouq Zarzour al-Joubouri, 45 ans, candidat sunnite sur la liste emmenée par le vice-président Iyad Allawi, le traitant de «mécréant» car il concourt aux élections, honnies par l'EI.

Ce titulaire d'un doctorat en agriculture a été tué par balles à son domicile situé dans la région de Mossoul – qui fut de 2014 à 2017 la «capitale» du «califat» autoproclamé de l'EI en Irak – a précisé à l'AFP un responsable



administratif local. Assassiné «à l'aube», ce candidat figurait sur la liste «Alliance nationale», a indiqué Salah al-Joubouri, responsable local à Qayyarah, à 70 kilomètres au sud de Mossoul. «Ils l'ont abattu par balles

après s'être introduits chez lui», a-t-il précisé. Des sources médicales ont confirmé avoir reçu le corps sans vie du candidat, qui se présentait pour la première fois à un scrutin parlementaire.

Dans un vidéo postée la veille de sa mort sur Facebook, le candidat, son fils de six ans, Rayan, dans les bras, appelait les électeurs à se méfier «des candidats sortants et de ceux qui achètent les votes».

«Dans quelques jours, si Dieu le veut, nous fêterons la victoire», disait-il alors, assis sur l'herbe dans le jardin de sa maison. Il

promettait «un gouvernement juste et fort qui s'occupera des pauvres, des familles de martyrs, de la reconstruction et des citoyens».

Cette même page se couvre désormais de commentaires d'internautes déplorant la mort de M. Joubouri, qui apparaît sur de nombreuses photos, son visage au teint bistre barré d'un sourire. Dans son communiqué, l'EI le qualifie de «mécréant». Fin avril, ce groupe sunnite avait déjà menacé d'attaquer les bureaux de vote et de s'en prendre aux électeurs et candi-

dates lors des législatives.

L'organisation ultra-radicale avait en particulier menacé les sunnites, majoritaires dans la région de Mossoul mais minoritaires dans le pays, qui est aux deux-tiers chiite. Dans un message audio, le 23 avril, le porte-parole de l'EI, Abouhassan al-Mouhajer, avait menacé d'attaquer les bureaux de vote et de s'en prendre aux électeurs.

Les organisations extrémistes sunnites se sont toujours opposées aux élections depuis la chute de Saddam Hussein en 2003, multipliant les attentats lors des scrutins.

M. Joubouri n'est pas le seul candidat à avoir perdu la vie ces dernières semaines. Fin avril, Nejm al-Hasnoui, candidat de la liste de l'État de droit emmenée par l'autre vice-président, Nouri al-Maliki, avait été mortellement touché par des tirs alors qu'il tentait une médiation dans un conflit tribal à Bagdad.

Près de 24,5 millions d'électeurs départageront le 12 mai près de 7 000 candidats qui s'affrontent pour 329 sièges au Parlement.

A l'issue de ce scrutin mêlant proportionnelle et quotas imposés, les listes victorieuses devront s'allier pour former une coalition de gouvernement.

R. C.



## Points chauds

Abus

Par Fouzia Mahmoudi

Le 24 juin prochain débiteront en Turquie les élections présidentielles et législatives appelé de façon anticipée par le président au pouvoir Recep Tayyip Erdogan, qui semble ne pas douter pour une minute de sa prochaine victoire et qui commence dès à présent à dérouler son programme pour son second mandat et multiplie les apparitions publiques. Dévoilant ses projets de réformes face à ses partisans durant l'un de ses nombreux déplacements, le président turc, a promis «la démocratie complète», «la justice sociale» et de nouvelles opérations militaires en Syrie dans ce qui est apparu comme le lancement officiel de sa campagne électorale en vue des élections anticipées du 24 juin. «En économie, dans les services, en politique et dans tous les domaines, établir la justice sera au cœur de notre action», a assuré le numéro un dans un discours fleuve prononcé dimanche après-midi devant les cadres de son Parti de la justice et du développement (AKP, islam-conservateur). Multipliant les promesses grandiloquentes, Erdogan a donné l'impression qu'il n'avait jamais été au pouvoir et que son action allait commencer au soir du 24 juin, bien qu'il soit à la tête du pays depuis 2003, en tant que Premier ministre puis comme Président. S'il remporte ces élections, législatives et présidentielles, Erdogan se verra confier un nouveau mandat avec des pouvoirs illimités, selon la réforme constitutionnelle adoptée de justesse par référendum en avril 2017. Jusqu'ici, la Turquie était une République parlementaire où le rôle du président était purement honorifique. Dans le cadre du nouveau système, le chef de l'État concentrera l'essentiel du pouvoir exécutif entre ses mains puisque la fonction de Premier ministre est appelée à disparaître. Surtout, la nouvelle donne devrait permettre à Erdogan de se présenter à la présidentielle de 2019 et de rester au pouvoir jusqu'en 2024. Le mandat actuel n'étant pas pris en compte, il pourra échapper à la limite de deux mandats de cinq ans prévue par l'actuelle Constitution, se porter à nouveau candidat en 2024 et rester au pouvoir jusqu'en 2029. Ses partisans assurent que ce changement est nécessaire pour assurer la stabilité quand le pays est confronté à des enjeux sécuritaires importants et que l'économie est à la peine. En revanche, ses opposants redoutent que la dérive autoritaire, à l'œuvre surtout depuis la tentative de putsch du 15 juillet 2016, ne s'accroisse. Surtout qu'avec les dizaines de purges qu'Erdogan a mené dans toutes les sphères de la société, sa définition de «liberté» et de «démocratie» est pour le moins compromise. Reste à savoir si les électeurs turcs se laisseront convaincre par cette mise en scène ou si cette fois-ci l'opposition réussira à se mobiliser et à démettre Erdogan d'un pouvoir dont il n'a que trop abusé. F. M.

Yémen

## Six morts et 30 blessés dans un raid aérien sur Sanaa

Até tuées et 30 blessées dans deux frappes aériennes successives hier sur les bureaux de la présidence yéménite, utilisés par les rebelles Houthis dans le centre de la capitale Sanaa, a indiqué une source médicale.

Ces bureaux sont situés dans le quartier central Tahrir, l'un des plus animés de la capitale yéménite pendant l'ouverture des bureaux et des commerces.

Deux puissantes déflagrations ont secoué les bâtiments des bureaux de la Présidence, situés près d'un grand hôtel, d'une banque, de nombreux commerces et non loin du siège de la Banque centrale, ont rapporté des habitants.

«Nous nous sommes précipités sur le lieu de la première explosion et avons vu des personnes prises sous les débris. C'est alors qu'on a subi la deuxième frappe», a déclaré à l'AFP un secouriste, Ahmed Dehecher, près du lieu de l'attaque aérienne.

Une source médicale a donné à l'AFP un bilan d'au moins six morts et 30 blessés.

La chaîne de télévision des rebelles Al-Massirah et l'agence

de presse Saba, également contrôlée par les Houthis, ont évoqué des dizaines de tués ou de blessés sans donner de bilan précis.

Elles ont attribué les frappes à la coalition sous commandement saoudien qui intervient depuis 2015 au Yémen contre les Houthis, maîtres de la capitale et de vastes territoires du nord et de l'ouest.

C'est la première fois qu'un raid aérien vise les bureaux de la présidence.

Il est intervenu quelques heures après que la défense antiaérienne saoudienne a intercepté dans la nuit de dimanche à hier deux nouveaux missiles balistiques tirés par les rebelles yéménites en direction du sud du royaume, selon la coalition.

Les missiles ont été tirés depuis la province yéménite d'Amrane, au nord de la capitale Sanaa, a précisé le porte-parole de la coalition, le colonel saoudien Turki al-Maliki.

Il a ajouté qu'ils visaient des zones habitées mais qu'ils avaient été interceptés sans faire ni victimes, ni dégâts.

Il s'agit, a souligné l'officier saoudien, d'une «nouvelle preu-

ve» de la fourniture par l'Iran d'armements aux rebelles Houthis qui ont multiplié les tirs de missiles vers l'Arabie saoudite depuis novembre dernier.

Téhéran soutient politiquement les Houthis, mais nie les aider militairement.

Comme d'autres pays du Moyen-Orient, le Yémen est le théâtre d'une «guerre par procuration» entre l'Iran chiite et l'Arabie saoudite sunnite, les deux poids lourds rivaux de la région.

Selon le quotidien américain «New York Times», un commando de bérets verts, les forces spéciales américaines, a été déployé fin 2017 à la frontière saoudienne avec le Yémen pour aider Ryad à trouver et détruire les caches de missiles des rebelles Houthis.

La guerre au Yémen a fait quelque 10 000 morts, plus de 54 000 blessés et provoqué «la pire crise humanitaire au monde» selon l'ONU.

L'Arabie saoudite est intervenue militairement au Yémen à la tête d'une coalition pour rétablir le gouvernement reconnu internationalement.





Clôture du Festival national de musique andalouse Sanaa

# Lamia Ait Lamara et Farid Khodja enchantent le public

■ Le dixième Festival national de musique andalouse Sanaa a pris fin dimanche soir à l'Opéra d'Alger, devant un grand nombre de mélomanes qui ont chaleureusement applaudi les prestations de l'association algéroise «Menzeh Anadil El Djazaïr», Lamia Ait Lamara et Farid Khodja.



Par Abia Selles

La dixième édition du Festival national de musique andalouse Sanaa s'est clôturée dans la soirée de dimanche, dans des atmosphères festives créées par l'association algéroise «Menzeh Anadil El Djazaïr», Lamia Ait Lamara et Farid Khodja, devant un public nom-

breux.

L'auditorium du Palais de la culture Moufci-Zakaria, accueillant le dernier soir de ce 10<sup>e</sup> rendez-vous qui célèbre la tradition Sanaa de la musique andalouse, a d'abord été animé par l'orchestre de l'association «Menzeh Anadil El Djazaïr» d'Alger et ses vingt instrumentistes – dont dix musiciennes – sous la direction du maître-for-

mateur Youcef Ouznadji.

L'ensemble algérois, parmi lequel les benjamins Hakim Tilioua (15 ans) au violon, Haroun Djaffar (13 ans) au nay et Sifeddine Bennekrela (12 ans) à la percussion, a étalé «Noubet Dil», embarquant le public présent dans une randonnée onirique, dans une ambiance de grands soirs. «Noubet Dil» a été conduite par les voix limpides de Rokia Kesbadji Malek à l'oud, Sara Khemsi au violon, Thanina Chaabane au r'beb, Moufok Mohamed-Lamine à la mandoline et Ramzi Lemnouer à l'oud.

Lamia Ait Lamara, qui a tenu à être présentée comme l'élève de Youcef Ouznadji, est apparue toute élégante devant le public, l'invitant à un autre voyage à plusieurs teintes celui-là, à travers «Noubet Mezdi, Rasd Dil- Maya», deux modes aux tons relevés, déployés avec une voix cristalline, en une dizaine de pièces dans leurs différentes déclinaisons rythmiques et mélodiques.

Debout devant son micro en



chanteur libre, Farid Khodja, se séparant de son r'beb, le temps d'un tour de chant, a livré une prestation de haute facture, optant pour un retour à la nouba «Rasd Dil», rendue dans un autre répertoire, également d'une dizaine de pièces, servies par un timbre vocal ténor étoffé, au plaisir d'un public conquis qui a interagi avec l'artiste.

Après l'hommage rendu la

veille au regretté maître Mustapha Bahar (1917-2017), le festival a, en début de soirée, honoré la mémoire d'un autre maître disparu, Mustapha Benguergoura (1932-2015), à travers la projection d'un documentaire d'une dizaine de minutes retraçant son parcours, écrit et réalisé par Abdelkader Bendamache. Intervenant en solo lors d'un court extrait à l'issue de l'hommage rendu à Mustapha Benguergoura, Rafik Kesmar au qanun, a séduit l'assistance par sa technique et sa maîtrise de l'instrument, dans un enchaînement de modes savamment préparé. A. S.

«Cabaret Sauvage» en France

## Un vibrant hommage rendu à Djamel Allam

Un hommage a été rendu, dimanche soir à Paris, au chanteur kabyle Djamel Allam qui a émerveillé toute une génération, notamment celle des années 1970. L'hommage s'est déroulé au Cabaret Sauvage, en présence de la famille artistique, venue essentiellement pour le chateaur et musicien algérien, auteur d'*Arjouth* (Laissez-moi raconter) et de *Mi ara d-youghal* (Quand il reviendra). L'ambassadeur d'Algérie, Abdelkader Mesdouda, a également participé à ce bel hommage sur instruction, a-t-on indiqué, du président de la

République, Abdelaziz Bouteflika, pour accompagner le chanteur «*durant la dure épreuve qu'il traverse*». Plusieurs chanteurs ont pris part à cette soirée, dont Idir, Madjid Soula, Amazing Kateb, Ali Amrane, Akli D. Durant la soirée, les quatre artistes ont chanté les grands titres du répertoire de Djamel Allam, cet élève du cheikh Sadek El-Bedjaoui, qui a marqué la chanson kabyle en remportant plusieurs succès auprès du public et des médias. Djamel Allam, qui lutte actuellement contre la maladie, remplissait les grandes salles de France et dans plu-

sieurs autres villes en Europe et aux Etats-Unis. En novembre dernier, une quinzaine d'artistes avait célébré les 40 ans de sa carrière, lors d'un gala hommage, rappelle-t-on. Safy Boutella, Salim Fergani, Hamdi Bennani, Akli Yahyatene, Bekakchi El Kheir et des dizaines d'autres avaient tous fait le déplacement pour lui exprimer leur solidarité individuelle et collective en ces moments de convalescence, mais aussi lui dire de vive voix le respect qu'ils vouent à son talent, à son originalité et son apport global au patrimoine musical national. R. I.

Colloque culturel à Tlemcen

## L'apport de Cheikh Abdelkrim Dali à la musique revisité

L'apport de Cheikh Abdelkrim Dali aux deux écoles musicales Sanâa et Ghernati constituera le thème d'un colloque culturel qui sera organisé jeudi au Palais de la culture portant son nom à Tlemcen, a-t-on appris dimanche de la direction de la Culture.

Organisé par la Fondation Abdelkrim-Dali à l'occasion du

dixième anniversaire de sa création, cette manifestation culturelle sera marquée par une série d'activités à la hauteur du défunt, chanteur de la musique andalouse et hawzi algérienne, a-t-on indiqué, faisant savoir que plusieurs conférences seront animées par Fazilet Diff, Smain Heni et Toufik Benghebrat. Parrainée par le ministre de la Culture et le

wali de Tlemcen, cette journée débutera par l'inauguration, en matinée, d'une exposition sur la Fondation Cheikh Abdelkrim-Dali et son apport pour faire connaître la vie et l'œuvre du défunt et sa contribution aux deux écoles musicales Sanâa et Ghernati.

En soirée, il sera procédé à la projection d'un documentaire vidéo sur la vie et l'œuvre de

Cheikh Abdelkrim Dali, suivie d'un concert de musique andalouse animé par Asma Alla et Ahmed Medouar de l'école Sanâa, accompagnés par l'orchestre Cheikh Abdelkrim Dali sous la direction de Naquib Kateb. L'association de musique andalouse de Tlemcen «El Kortobia» présentera, pour sa part, des chansons andalouses. Des diplômes et trophées honorifiques seront présentés à cette occasion, a-t-on annoncé.

Une soirée en hommage au défunt Abdelkrim Dali (1914/1978) a été organisée le 17 février dernier au Palais de la culture portant son nom à Tlemcen, à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de sa mort, par l'Opéra d'Alger en collaboration avec la direction de la Culture de la wilaya et d'associations culturelles. M. K.

Symposium de peinture à Mostaganem

## Une édition dédiée à l'œuvre de Denis Martinez

LA PREMIÈRE édition du Symposium de peinture de Mostaganem verra le jour à partir d'aujourd'hui et s'étalera sur 5 jours. Cette édition sera consacrée à l'œuvre de l'artiste Denis Martinez, né à Mostaganem en 1941, et qui reviendra à sa wilaya natale à cette occasion. Chaque soirée de cette manifestation culturelle et artistique verra la projection d'un diaporama du livre «*A peine vécues*» de Dominique Devigne. Ce livre tourne autour de trois grandes actions expérimentales réalisées par Denis Martinez avec des étudiants de l'École supérieure des beaux-arts d'Alger en 1986 et 1987. La première projection sera suivie d'un débat avec Dominique Devigne qui sera présente pour partager des informations et répondre aux questions des participants. Le tout animé par Karim Sergoua. L'auteure se consacrera ensuite à une vente dédiée de son bouquin. La deuxième projection prévue est celle du film documentaire «*Denis Martinez, un homme en liberté*» du réalisateur Claude Hirsch. Le débat juste après sera présenté et animé par Martinez. L'évènement est libre, il aura lieu à la Résidence El Mountazah. R. C.

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

Musée des beaux-arts d'Alger

Jusqu'au 15 mai :

Les œuvres de quatre artistes peintres sur toiles exposées sous le thème «L'amitié par les couleurs».

Palais des raïs, Bastion 23 (Basse-Casbah, Alger)

Jusqu'au 10 mai :

Exposition de photographies «Fragments de la nature» de Wassila Aillatene.

Galerie Seen-Art (Delybrahim, Alger)

Jusqu'au 17 mai :

Exposition «Hors Cases» des artistes El Meya, Bardi et l'Homme jaune.

Galerie d'Art Dar-El-Kenz (Chéraga, Alger)

Jusqu'au 17 mai :

Exposition «Arc-en-ciel et bleu de Chine» de Souhila Belbahar.

Galerie Essou'Art

Jusqu'au 24 mai :

Exposition «Pacte avec la lumière» de Djahida Houadef.

Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh (Ouled Fayet, Alger)

Jeudi 10 mai à 19h :

Concert «Les merveilles de la musique russe», avec le chœur et l'orchestre symphonique de l'Opéra d'Alger, et la participation de la violoncelliste russe Elena Zhuleva, sous la direction musicale du maestro Amine Kouider.



## Ligue 1 professionnelle Mobilis L'USMBA souhaite assurer son maintien face à l'USB

L'USM BEL-ABBES œuvre à confirmer son maintien en ligue 1 professionnelle de football en recevant l'US Biskra pour le compte de la 29<sup>e</sup> journée du championnat, a indiqué son président, Mohamed Benayad. L'USMBA, qui a remporté mardi dernier le trophée de la Coupe d'Algérie face à la JS Kabylie, se concentre actuellement sur sa rencontre importante et décisive en championnat, qui pourra lui assurer définitivement le maintien en ligue 1 professionnelle Mobilis. «Nous avons besoin d'un seul point pour assurer le maintien sans attendre la 30<sup>e</sup> et dernière journée et apporter encore une fois la joie aux supporters qui nous ont accompagnés durant le championnat et la coupe. Nous laissons de côté la consécration en coupe et nous préparons la rencontre contre Biskra qui ne sera pas facile devant un adversaire qui aspire aussi à son maintien et devra tout mettre en œuvre», a-t-il déclaré. Les éléments de l'USMBA ont repris dimanche les entraîne-

ments en prévision de ce match au stade du 24-Février après avoir bénéficié d'un repos de quatre jours. L'entraîneur de l'USMBA, Tahar Chérif El Ouazzani, tient à une bonne préparation pour cette rencontre loin de la pression. Une victoire ou du moins un nul confirmeront le maintien dans la cour des grands. Les supporters de Sidi Bel Abbès attendent avec impatience de fêter le sacre de la Coupe d'Algérie après 27 ans, surtout avec un résultat positif contre Biskra avant un déplacement périlleux à Sétif. Une grande fête est prévue pour l'équipe de l'USMBA en cas de confirmation du maintien en première ligue professionnelle de football Mobilis, avec la participation de tous les supporters. Un tournoi en l'honneur des joueurs est prévu, de même que des soirées au mois de ramadhan. L'USMBA occupe, après 28 journées du championnat de Ligue 1 professionnelle 1 Mobilis de football, la 9<sup>e</sup> place avec 35 points.

## Coupe de France de handball (Finale) Nîmes et Kaâbache perdent la finale

L'USMA NÎMES GARD, où évolue le pivot international algérien Hicham Kaâbache, s'est inclinée en finale de la Coupe de France de handball face au Paris SG (26-32), samedi soir à la salle Paris-Bercy. Les coéquipiers de Kaâbache, qui tenaient la dragée haute aux Parisiens, ont flanché lors du dernier quart d'heure, à cause notamment de deux beaux arrêts de l'Espagnol Rodrigo Corrales, entré en seconde période, et aux buts de Nedim Remilil. «Nîmes est une équipe qui joue bien au handball, qui court et sprinte tout le temps, elle se donne à fond. On

savait qu'il ne fallait pas baisser les bras, ne pas s'affoler si on était mené. On est revenu petit à petit en gardant confiance», a commenté l'international français du PSG, Nikola Karabatic, au micro de la chaîne L'Equipe. Kaâbache (28 ans) a rejoint la formation de Nîmes en janvier dernier en provenance d'Istres (Div. 2). L'ancien joueur de la JSE Skikda avait déclaré forfait pour la Coupe d'Afrique des nations 2018 disputée au Gabon en raison d'une luxation du pouce contractée lors du tournoi amical des Quatre nations en octobre 2017 en Tunisie.

COA

## Accord de coopération avec le comité mauritanien

UN ACCORD de coopération sportive touchant plusieurs disciplines a été conclu entre le Comité olympique et sportif algérien (COA) et son homologue de Mauritanie (COSM), dimanche au Musée olympique à Alger, en présence des membres du bureau exécutif du COA et des présidents de fédérations sportives nationales. Le protocole d'accord, paraphé par le président du COA, Mustapha Berraf et son homologue mauritanien, le D<sup>r</sup> Mohamed Mahmoud Ould Mah, a englobé le tir aux armes sportives, le taekwondo, le karaté-do et l'athlétisme, des disciplines dans lesquelles les Mauritaniens veulent progresser en profitant de l'expérience et du savoir-faire des cadres et athlètes algériens. «Nous visons une plus grande collaboration pour renforcer le rapprochement entre les deux comités et donner une impulsion au sport mauritanien puis ensuite faire bénéficier les athlètes et cadres mauritaniens de l'avancée enregistrée par des disciplines algériennes aux niveaux régional,

continental et même international», a déclaré Mustapha Berraf, tout en souhaitant que ce protocole contribuera à consolider les liens de fraternité et de solidarité entre les deux pays. Pour sa part, le D<sup>r</sup> Ould Mah s'est réjoui de la concrétisation de cet accord qui a un «cachet particulier» pour la jeunesse mauritanienne, «capable de faire un travail énorme et confirmer son potentiel si elle trouve un cadre favorable pour s'épanouir». «Cet accord aura des retombées sur notre jeunesse en particulier. Le savoir-faire des Algériens et leur expérience dans le domaine ne sont plus à présenter. On sait pertinemment qu'aujourd'hui le sport est une question d'apport financier. Les moyens consacrés au sport en Mauritanie, excepté pour le football, sont insignifiants et ne peuvent en aucun cas nous laisser espérer à de probants résultats durant les grandes manifestations», a expliqué le D<sup>r</sup> Ould Mah, révélant que le sport mauritanien vit des revenus de la solidarité olympique.

# Coupe de la Confédération africaine L'USMA étrille les Tanzaniens de Young Africans

■ L'USM Alger, représentant algérien en Coupe de la Confédération africaine, a débuté fort, hier soir, la phase des poules de la C 2 en écrasant la formation tanzanienne des Young Africans sur le score de (4/0), au stade du 5-Juillet.



Les Usmistes ont réussi l'essentiel

Par Mahfoud M.

Les gradins du temple olympique affichaient une affluence acceptable, malgré les appréhensions des dirigeants et autres entraîneurs et joueurs usmistes, sachant que l'horaire du match coïncidait avec la programmation du Clásico espagnol entre le Real et le Barça. Les supporters des Rouge et Noir n'ont pas regretté d'avoir raté le match le plus regardé au monde, vu qu'ils ont été gratifiés par les leurs qui l'ont remporté avec l'art et la manière.

Le club algérois n'a, d'ailleurs, pas attendu le traditionnel quart d'heure d'observation, étant donné qu'il a trouvé la faille dès la 4<sup>e</sup> minute de jeu grâce au buteur maison Oussama Darfalou, avant que le défenseur international Farouk Chafai ne corse l'addition à la 33<sup>e</sup> minute. En deuxième mi-temps, l'USMA a accentué sa domination avec un troisième but signé Abderrahmane Meziane. Le gardien de but Mohamed Lamine Zemmamouche, une fois n'est pas coutume, s'est présenté pour donner plus d'ampleur à la victoire des siens sur penalty (90'+3) et enfoncé le clou en permettant de remporter une bien précieuse victoire, sachant que ces buts pourraient leur être utiles au décompte final au cas où les deux clubs seraient ex aequo.

A l'issue de cette victoire, l'USMA prend la tête de son groupe avec trois points, à la faveur du match nul ayant conclu l'autre rencontre du groupe D entre les Rwandais de Rayon Sports et les Kenyans de Gor Mahia (1-1), disputé également dimanche à Kigali. Lors de la 2<sup>e</sup> journée prévue mercredi 16 mai, l'USMA se déplacera à Nairobi pour défier Gor Mahia alors que les Young Africans accueilleront Rayon Sports. Les deux pre-

miers de chaque groupe se qualifieront pour les quarts de finale prévus en septembre prochain. Les Rouge et Noir qui courent toujours derrière une consécration africaine, pensent qu'il est temps d'accrocher cette étoile qui les fuit et feront tout pour remporter la victoire finale en Coupe de la Confédération africaine, surtout qu'ils sont dans un groupe qui est à leur portée.

M. M.

## Impressions:

**Miloud Hamdi (Entraîneur de l'USM Alger)** : «Comme nous le faisons avec chacun de nos adversaires, on s'est renseigné sur les Young Africans et sincèrement, leurs statistiques dans le championnat tanzanien forcent le respect. Ils n'ont perdu que deux matchs cette saison, ils en ont remporté sept hors de leurs bases et marqué un total de quarante buts, ce qui n'est pas rien. Sachant cela, on se devait de prendre les choses au sérieux et cela a fini par donner lieu à cette belle victoire, que je considère amplement méritée. C'était aussi notre dernier match au stade du 5-Juillet cette saison, et on voulait donc le remporter avec l'art et la manière. D'une part, pour terminer sur une bonne note, et d'un autre côté pour faire plaisir à notre merveilleux public. Il est venu en nombre pour nous soutenir, ce qui n'était pas vraiment évident, vu qu'au même moment, il y avait un certain Barça - Real à la télé.»

**Noël Mwandila (Entraîneur des Young Africans)** : «Sur son terrain et devant son public, l'USMA a réussi un grand match ce soir, et il n'y a rien à dire, elle mérite amplement la victoire. Certes, nous sommes très déçus par cette défaite, surtout qu'elle est relativement lourde, mais ce n'est que le premier match. Le parcours est encore long et nos chances de qualification sont toujours intactes, pour peu que nous réussissions à mieux négocier les prochains rendez-vous, à commencer par le prochain, qui contrairement à celui d'aujourd'hui se jouera chez-nous. On m'a annoncé que dans l'autre match de ce groupe D, les Rwandais de Rayon Sports se sont neutralisés (1-1) avec les Kenyans de Gor Mahia. C'est une bonne chose, mais personnellement, je m'intéresse surtout au parcours de mon équipe et non pas aux résultats des autres.»

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Le P Belkacem Mostefaoui dans une conférence à Akbou/Béjaïa

## «La presse numérique est loin de gagner son duel avec la presse papier»

UNE JOURNÉE commémorative a été organisée samedi dernier par la LADDH et l'association «Etoile culturelle», avec le concours de l'APC d'Akbou, à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse. Elle a été dédiée à deux journalistes natifs de la ville qui ne sont plus de ce monde, en l'occurrence Omar Ouartilane, rédacteur en chef au quotidien d'«El Khabar», assassiné en 1995 à Alger, et Nadir Bensbaâ, journaliste dans l'ex-journal «Le Matin» entre autres, et fondateur du journal arabophone «El-Mihwar», lequel est décédé, faut-il rappeler, dans un accident de la route à Zéralda en 2014. La journée a été organisée au niveau de la salle de délibérations de l'APC, devant une assistance nombreuse, venue d'un peu partout, notamment de la ville, des familles des deux défunts et de leurs collègues, amis, connaissances, de membres de la presse locale, des élus locaux et de l'Association des journalistes et correspondants de la wilaya de Béjaïa. La journée a été marquée par de nombreux témoignages des amis et collègues des deux brillants journalistes, notamment sur leurs parcours dans la presse écrite algérienne. Ainsi, plusieurs journalistes de la région : Mohamed Bessa, Younes Hamidouche, Mejahed Faycal, Kamel Aït Bessai, Cherif Ladhiri et Hocine Smaïli, ont tour à tour parlé des deux défunts, de leurs parcours, et témoigné de leur persévérance, leur courage, leur dynamisme ainsi que leur engagement dans la presse et dans le combat démocratique en général. C'est d'ailleurs cela qui a coûté la vie à Omar Ouartilane, a expliqué Mohamed Bessa pour qui «il y a une liberté d'opinion mais pas une liberté d'informer, deux choses qu'il ne faut pas confondre», dit-il. Selon lui, «le pays est placé dans un non-droit». M. Bessa a demandé directement au président de l'APC d'Akbou, «la bénédiction d'un édifice public au nom des défunts», une revendication relayée ensuite par ses amis. Le journaliste Kamel Aït Bessai a parlé également du parcours des deux hommes, caractérisés par le courage et la détermination. Il estime que «la vérité doit être connue sur l'assassinat des journalistes et de Omar Ouartilane». Une conférence a été animée par le Professeur Belkacem Mostefaoui sur le thème «Rétrospective sur la liberté de la presse en Algérie, entre garanties et effectivité». Le conférencier a évoqué, dans son exposé, le rôle joué par les membres de la presse, dont Omar Ouartilane et Nadir Bensebaa, durant la décennie noire, notamment «dans la transmission quotidienne des messages d'espoir aux Algériens». Il dira : «Les médias sont les poumons qui apportent de l'oxygène à la société». Pour lui, «ils créent le triptyque émotion, conviction et sensibilisation». Il estime qu'«entre le discours des pouvoirs publics de consacrer la liberté de la presse il y a un grand écart avec la réalité politique observée sur le terrain aujourd'hui». Et d'ajouter : «Il y a la liberté d'opinion, par contre il n'y a toujours pas de liberté d'informer». Il dira encore : «Le commentaire ne dérange pas contrairement à l'information». Au sujet du duel presse en ligne et presse papier, il estime que la presse numérique en Algérie «n'est pas encore dans les mœurs et la pensée de la société». «Elle est loin de gagner le duel». Au sujet du journalisme citoyen, il estime que la Toile est un méga média seulement, pour le moment, fait-il remarquer, «il remplace radio-trottoir même si le journalisme citoyen contribue à la construction de l'espace public». Plus catégorique encore, il tranche en disant : «Le journalisme citoyen est un mirage pour le moment», car, explique-t-il, «la notion de journalisme est basée sur l'information, la vérification, le recoupement, la documentation, le traitement et l'investigation. Or le journalisme citoyen verse beaucoup plus dans la rumeur, et le manque de formation de ceux qui le pratiquent en est aussi l'un des facteurs qui font qu'il y a beaucoup de chemin à faire».

Hocine Cherfa

## Russie

### Poutine propose Medvedev comme Premier ministre

LE PRÉSIDENT russe Vladimir Poutine a proposé hier une nouvelle fois Dmitri Medvedev comme Premier ministre, peu après avoir prêté serment pour son quatrième mandat à la présidence de la Russie. «Le président de la Fédération de Russie a soumis la candidature de Dmitri Medvedev à la Douma (chambre basse du Parlement) pour obtenir son accord», a indiqué le Kremlin dans un communiqué. Président de la Russie de 2008 à 2012 après avoir été Premier vice-président, M. Medvedev a ensuite occupé le poste de Premier ministre de 2012 à 2018. Réélu

en mars avec 76,7% des voix, soit le score le plus élevé depuis son arrivée au pouvoir, M. Poutine s'est imposé plus que jamais comme l'homme fort d'une Russie qu'il a replacée au premier rang sur la scène internationale. «Je considère comme mon devoir et le sens de ma vie de faire tout mon possible pour la Russie, pour son présent et pour son avenir», a-t-il déclaré, après avoir prêté serment, la main sur la Constitution, lors d'une cérémonie solennelle au Grand palais du Kremlin, en présence des présidents des deux chambres du Parlement russe et celui de la Cour constitutionnelle. R. I.

## Avant-projet de LFC 2018 instauration des nouvelles taxes



LOUIS

Djalou@hotmail.com

## Tizi Ouzou/Environnement

### Plus de 1 000 dépotoirs éradiqués sur les 3 000 recensés

■ La prolifération des dépotoirs à travers la wilaya de Tizi Ouzou reste un problème sérieux, à tel point qu'il devrait être l'une des priorités des autorités locales eu égard aux conséquences induites par ce phénomène.

Par Hamid Messir

Le phénomène, aux allures de fléau, semble même se généraliser en l'absence de structures devant prendre en charge le traitement des déchets ménagers. Les services locaux font état de quelque 2 096 points noirs recensés en 2017, avec la prise en charge de l'éradication de 1 162 après la collecte de 10 418 tonnes de déchets. Reste

quelque 934 autres points noirs à traiter, sans compter les autres dépotoirs engendrés, certes, par l'incivisme, mais en raison de l'absence en nombre suffisant de centres d'enfouissement techniques pour la prise en charge d'une production journalière de la wilaya estimée à plus de 900 tonnes. Seules 48 communes se sont dotées d'un schéma directeur de traitement des déchets solides urbains, tan-

dis que le nombre de centres d'enfouissement technique (CET) ne dépasse pas les quatre, auxquels s'ajoutent deux décharges contrôlées et un centre de tri. La direction de l'environnement de la wilaya fait état, dans son bilan d'activités de l'exercice précédent, de trois projets de réalisation de structures de traitement des déchets qui sont à l'arrêt en raison de l'opposition des riverains. H. M.

## Transports

### Mise en service aujourd'hui du tramway de Sétif

LE TRAMWAY de Sétif sera mis en exploitation commerciale à partir d'aujourd'hui, ce qui permettra de renforcer le réseau de transport urbain dans cette ville et de fluidifier le trafic routier, a indiqué hier un communiqué du ministère des Travaux publics et des Transports. Cette nouvelle infrastructure, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, vise l'amélioration des conditions de transport au profit du citoyen, à travers le renforcement des infrastructures de

base et l'introduction de nouveaux systèmes de transport de nouvelle génération, a précisé le communiqué. Sétif est la 6<sup>e</sup> ville bénéficiant de ce mode de transport urbain «tramway», qui constitue un «acquis précieux» et une réalisation qui apporte une plus-value au tissu urbain, à travers la réhabilitation et la modernisation de la ville. Couvrant une distance de 15,2 km, le tramway de Sétif compte 26 stations et un centre de maintenance, composé de 5 bâtiments occupant une superficie de 8 hectares. Ce nouveau

moyen de transport couvrira la ligne allant de la cité des 300 logements jusqu'à l'université d'El Bez, via le centre-ville. Le tramway de Sétif revêt une grande importance socio-économique en créant de centaines de postes d'emploi lors de sa réalisation, relève le communiqué, ajoutant qu'il permettra la création de nouveaux postes d'emploi (techniciens, ouvriers et biens d'autres) à sa mise en service, au profit de la main-d'œuvre locale.

Youcef G.